

**ADOPTION DE LA PROPOSITION DE LOI
« RELATIVE A LA TRANSPARENCE DE L'INFORMATION SUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES »**

**INTERBEV ET INAPORC SE FELICITENT DE L'ADOPTION DE L'ARTICLE INTERDISANT
L'UTILISATION DES DENOMINATIONS ANIMALES POUR PROMOUVOIR OU COMMERCIALISER
DES PRODUITS CONTENANT DES PROTEINES VEGETALES**

Paris, le 28 mai 2020 – La proposition de loi « relative à la transparence de l'information sur les produits alimentaires » a été définitivement adoptée le 27 mai 2020 à l'Assemblée Nationale et, avec elle, une disposition importante visant l'interdiction de l'utilisation des dénominations animales (steak, filet, saucisse ...) pour les produits contenant des protéines végétales.

Les Interprofessions INTERBEV et INAPORC se félicitent de l'adoption de cette mesure législative, qui apportera, lorsqu'elle sera appliquée, un vrai progrès en matière de transparence de l'information délivrée au consommateur. C'est pourquoi, elles demandent au Gouvernement de prendre sans attendre le décret d'application de cette mesure pouvant être mise en place rapidement par la France.

En effet, cette dernière n'est pas dans l'obligation d'attendre une éventuelle évolution du droit européen pour imposer cette interdiction, nécessaire afin de limiter tout risque de tromperie du consommateur, sur son marché.

A propos d'INTERBEV :

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur, qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, labellisée par l'AFNOR « engagé RSE confirmé » de niveau 3 sur 4 en juin 2018 : le « Pacte pour un Engagement Sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale et de nutrition humaine.

A propos d'INAPORC :

L'interprofession nationale porcine INAPORC a été constituée en 2003. Elle rassemble les professionnels de la filière porcine : alimentation animale, élevage, organisations de producteurs, abattage-découpe, distribution et restauration collective. Son rôle est de défendre les intérêts de la filière porcine française et mettre en œuvre des actions collectives d'intérêt général comme informer les consommateurs sur l'origine de la viande, communiquer et expliquer la filière au grand public, soutenir la recherche ou encourager l'export. En savoir plus : www.leporc.com

Contacts presse INTERBEV : Cécile LARDILLON - 01 44 87 44 76 / 06 40 36 56 34 - c.lardillon@interbev.fr
Claire LEDUC - 01 44 87 44 43 / 06 76 66 21 95 - c.leduc@interbev.fr

Contact presse INAPORC : 01 44 93 60 00 – inaporc@inaporc.asso.fr